

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 953

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 11

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« le représentant »

les mots :

« les représentants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation avec la rédaction retenue aux alinéas 1, 13, 14, 15, 26 et 27 de l'article 11 et à l'alinéa 18 de l'article 4.